

0383069E  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE COROT  
454 RUE PAUL CLAUDEL  
38510 MORESTEL  
Tel : 0474802891

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 26/11/2019

Sous la présidence de : Eric Lacroute

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONVENTION INTER-ÉTABLISSEMENTS - Transport d'élèves dans le cadre de l'action Maths en jeans - Le CA autorise la signature de la convention Inter-Établissements pour le transport d'élèves dans le cadre de l'action Maths en jeans.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

## CONVENTION DE SERVICE

### Entre les soussignés :

Collège Le Grand Som

Représenté par : Mr JACQUI Frédéric, Principal

Adresse : 8 avenue Commandant L'Herminier – 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Tél : 04 76 55 22 52

N° Siret : 193 800 620 000 18

### Lycée F. Buisson

Représenté par :

Adresse de correspondance : 21 Bd E. Kofler – BP 209 – 38501 VOIRON CEDEX

Tel : 04 76 05 83 90

N° Siret :

### Lycée Camille Corot

Représenté par :

Adresse de correspondance : 454 rue Paul Claudel – 38510 MORESTEL

Tel : 04 74 80 28 91

N° Siret :

### Collège Robert Doisneau

Représenté par :

Adresse de correspondance : 33 Bd de Fondbonnière – 38080 L'Isle d'Abeau

Tel : 04 74 27 68 20

N° Siret :

### ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions financières entre les établissements pour l'organisation du projet MATH.en.JEANS comprenant notamment le transport du 26 au 28 mars 2020 à destination de LYON - Université.

### ARTICLE 2 : Organisation

Collège Le Grand Som est chargé de retenir le prestataire pour l'exécution du transport ainsi que d'assurer la coordination administrative et financière de celui-ci.

### ARTICLE 3 : Répartition des charges

Les établissements s'accordent pour partager les frais engagés par le Collège Le Grand Som.

A savoir, le montant 1 305.00 € TTC divisé par 4.

La part pour chaque établissement est donc de : 326.25 €.

### ARTICLE 4 : Facturation

A l'issue du séjour, le Collège le Grand Som adressera aux établissements partenaires la facture correspondant aux frais engagés pour leur compte.

Le Collège le Grand Som joindra à sa facture copie des justificatifs des frais engagés.

Fait à Saint Laurent Du pont,  
le

Le Principal du Collège Le Grand Som

Frédéric Jacqui

Le Proviseur du Lycée Camille Corot

Le Proviseur du Lycée Ferdinand Buisson

Le Principal du Collège Robert Doisneau